que les rangs de la Convention, après leur victoire, se trouvaient instantanément « éclaircis ».

En d'autres termes, si M. Clemenceau veut éclairer la démocratie, peut-être y a-t-il quelque part, encore impuissante, mais déjà grondante, une démocratie qui veut éclairer M. Clemenceau. Et rien ne nous dit que l'un a plus que l'autre le droit de porter la chandelle. Car il n'est pas plus logique de réprimer les révolutionnaires au nom de la révolution, que de chasser les démons au nom Belzébuth. Notez que M. Clemenceau, ayant mis dans son ministère le Monsieur qui éteint les lumières du ciel, ne peut plus « éclairer » les questions qu'avec les lumières de la terre c'est-à-dire avec des clichés que chacun applique à sa guise et auxquels on fait dire tout ce qu'on veut. Dans ces conditions, on le conçoit, la lutte est ingrate, et, malgré tous les votes de confiance d'un Parlement que nul Henriot ne menace encore, la ménagerie a beau jeu contre le dompteur.

Dniau.

Chambre des députés

Séance du mercredi 19 mai

Séance à 2 heures : Présidence de M. Clémentel, vice-président.

Les élections de MM. Compère-Morel à Uzès, Colin à Neufchâteau, Rolland à Oullins, Delcluse à Boulogne, Chemal à Séaux (2e circonscription), sont validées sans débat.

La sériciculture

On aborde la discussion du projet sur les primes à la sériciculture.

L'urgence est déclarée.

L'article 1er comporte l'allocation, du 31 mai 1909 au 31 décembre 1924, d'une prime aux sériciculteurs de 0 fr. 70 par kilogramme de cocons frais destinés ou à la filature ou au grainage.

M. Compère-Morel propose de fixer à 0 fr. 85 le montant de la prime et à vingt ans sa durée; il est appuyé par MM. Alexandre Blanc et Vigne.

M. Fournier demande une prime de 0 fr. 75 pour vingt ans.

L'amendement Compère-Morel est repoussé par 439 voix contre 89.

Cinq amendement demandant pour la prime le taux de 0 fr. 75.

Le premier est défendu par MM. de Ramel, Devèze et Pastre : sur les 0 fr. 75 de la prime, 0 fr. 02 seraient prélevés pour constituer un fonds destiné d'une part à indemniser les sériciculteurs ayant perdu une partie ou la totalité de leur récolte par un événement de force majeure, et de l'autre à encourager la plantation et la culture des mûriers.

M. Caillaux, ministre des Finances, déclare ne pouvoir accepter pour la prime un taux supérieur à celui de 0 fr. 60 proposé par le gouvernement.

Le chiffre de 0 fr. 75 proposé par M. de Ramel est voté à mains levées.

Il s'agit de se prononcer maintenant sur la durée de vingt années proposée par divers amendements.

M. Dubaux-Monteil. — Le projet du gouvernement reconnaît que la durée du régime fait aux sériciculteurs est le principal élément du relèvement de l'industrie séricicole.

Une période de quinze années est manifestement insuffisante, étant données les conditions de culture du mûrier, pour rémunérer comme il est nécessaire le travail et les dépenses des producteurs.

L'extension de cette durée à vingt années est donc indispensable.

M. Caillaux. — Le gouvernement ne peut pas accepter cette extension.

Il demandera le rejet de l'article 1er, en raison même du vote du taux de 0 fr. 75.

Par 875 voix contre 162, la deuxième partie de l'amendement de Ramel (extension de la durée des primes à vingt années), est repoussée par 875 voix contre 162.

Élection législative

L'élection d'un député de l'arrondissement de Chinon, en remplacement de M. Leffet, décédé, est fixée au 13 juin.

Les retraites ouvrières au Sénat

La Commission des retraites ouvrières s'est réunie aujourd'hui pour entendre la lecture du rapport définitif de M. Guvinot à l'appui du projet de loi déjà distribué au Sénat.

La cotisation ouvrière obligatoire, fixée à 5 francs, serait, de l'avis exprimé par le rapporteur, vraisemblablement complétée par des cotisations facultatives, de telle sorte que la cotisation moyenne des assujettis s'élève à 9 francs.

La contribution patronale serait de pareille somme pour chaque ouvrier employé.

Les conséquences des dispositions proposées seraient les suivantes.

Tout travailleur ayant effectué de 15 à 65 ans le versement annuel de 6 francs obtiendrait à 65 ans une rente totale de 267 francs.

Si le versement annuel est de 9 francs, la rente serait de 340 francs.

Si le versement annuel est de 12 francs, la rente s'élèverait à 400 francs.

Pour ceux des bénéficiaires de la loi des retraites qui seraient reconnus admissibles à l'assistance, la rente à partir de 70 ans serait notablement augmentée et pourrait atteindre le maximum de 480 francs.

Biens volés aux Fabriques

De notre correspondant particulier du Mans :

Le tribunal civil du Mans a rendu, ce matin, un jugement dans l'affaire concernant une maison légude, par Mme Boulanger, à la Fabrique de La Couture, au Mans, pour servir de presbytère.

Le tribunal a donné gain de cause à l'administration des domaines et décidé, qu'en présence des dispositions des lois sur la séparation, M. le chanoine Mignon, curé de la paroisse, ne pouvait plus continuer d'occuper l'immeuble légué par la testatrice.

M. le chanoine Mignon devra dans un délai de quinze jours, à dater de la signification du jugement, quitter le presbytère sous peine de contrainte de 10 francs par chaque jour de retard et ce, pendant trois mois, à l'expiration desquels il serait fait droit.

La persécution

Le tribunal de Pamiers, rendant son jugement dans l'affaire plaidée le 7, a condamné M. l'abbé Gaston, curé de Notre-Dame du Camp, et sept religieuses de la Congrégation des Filles de Jésus de Moissac (Tarn), à 16 francs d'amende et aux dépens, avec sursis.

Çà et là

Morts d'hier

Le peintre H. P. Dillon, vice-président de la Société des peintres-lithographes, vice-président de l'Ecole française, 58 ans. — M. Pezard, greffier honoraire de justice de paix, 70 ans, à Saulx-les-Chartreux (Seine-et-Oise). — Le général de division Freymüller, du cadre de réserve. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Le musée de la catholicité

Le Congrès archéologique de France s'est ouvert à la mairie d'Avignon sous la présidence de M. Lefèvre-Pontalis, professeur à l'Ecole des Chartes.

Le Dr Pamard a demandé l'appui de la Société d'archéologie pour faire du palais des Papes le « Musée de la catholicité en France ».

M. Lefèvre-Pontalis a prononcé un important discours sur les travaux du Congrès.

Pendant une huitaine de jours, des excursions auront lieu dans toute la région pour visiter les monuments historiques.

A conserver

Demander, 5, rue Bayard, Paris-VIIIe, le numéro de mai de la revue *Rome*, consacré à la bienheureuse Jeanne d'Arc et aux cérémonies de la béatification. 56 pages avec 26 illustrations. Prix, 0 fr. 50 franco. Un an, 5 francs, étranger, 7 francs.

ÉCHOS DE PARTOUT

S. Em. le cardinal Mercier, archevêque de Malines, vient d'être proclamé lauréat du prix décennal des sciences philosophiques, par le jury belge, composé de professeurs d'Université. Cette décision a été prise à l'unanimité. Le prix consiste en une somme de 10 000 francs.

Le 6 juin, élection au Conseil d'arrondissement dans le canton de La Salvetat (Aveyron).

Le prochain Congrès de navigation, auquel la France participera, se tiendra à Bruxelles en 1910. Le Congrès se réunira, ensuite, en 1912, au Canada sans doute.

A Lyon, 300 étudiants en droit et en médecine, réunis hier soir au Palais du commerce, ont protesté contre les dispenses accordées à des étudiants non bachelliers.

APRÈS LA GRÈVE DES P. T. T.

La C. G. T. « invite » les organisations ouvrières à la grève générale

Le Comité confédéral de la C. G. T., après une longue et vive discussion absolument secrète, a nommé un Comité exécutif de la grève générale composé de MM. Niel, Thil, Péricat, Pataud, Pauron, Yvetot et Thuillier, chargée de rédiger un manifeste aux organisations ouvrières. Cet appel, dont voici le texte, a été affichée, ce matin, sur les murs de Paris :

POUR LES POSTIERS

AUX TRAVAILLEURS DE FRANCE

Camarades,

Vous connaissez l'énergie indomptable avec laquelle nos camarades postiers luttent depuis quelques jours,

Fatigués de réclamer en vain à leur patron-Etat des revendications toujours refusées ;

Fatigués de recevoir des insultes de leur sous-patron Simyan ;

Fatigués d'attendre le droit de se syndiquer comme tous les autres travailleurs,

Ils se sont vaillamment soulevés pour faire triompher leurs revendications *par leur propre action directe, par la grève.*

Livrés à leur seule force, peut-être seraient-ils impuissants à vaincre toutes les résistances coalisées de l'Etat.

La Confédération générale du travail, dont le devoir est de secourir tous les travailleurs engagés dans des batailles difficiles, a recherché les moyens d'apporter aux courageux *grévistes* des P. T. T. le concours de toutes ses organisations.

Elle considère que le meilleur de ces moyens c'est

LA GREVE GENERALE

Pour répondre aux provocations gouvernementales ;

Pour protester contre les révocations scandaleuses et imposer la réintégration des nombreux camarades frappés ;

Pour faire triompher le droit syndical de nos amis salariés de l'Etat,

LA GREVE GENERALE

est le moyen le plus sûr et le plus rapide.

La Confédération générale du travail invite donc toutes les corporations, toutes ses organisations et tous les travailleurs à se joindre immédiatement à la grève des postiers par

LA GREVE GENERALE

La victoire des postiers doit être celle de tout le prolétariat, comme leur défaite serait la sienne.

Le prolétariat ne faillira pas à son devoir de solidarité et, faisant trêve à toutes divisions, sans s'inquiéter des questions de tactique ou de personnalités, c'est unanimement qu'il répondra à l'appel de la Confédération générale du travail.

Camarades, tous debout pour LA GREVE GENERALE !

Le Comité confédéral.

Le manifeste aux postiers se termine ainsi :

Et maintenant que la classe ouvrière entre dans la lutte par solidarité, prête à sauvegarder vos droits par une action aussi énergique que désintéressée.

Camarades qui êtes rentrés, aurez-vous le cynisme de laisser à d'autres le soin d'accomplir une œuvre dont vous retirerez tous les bénéfices ?

Cela ne peut se faire.

Et vous, camarades du Central ! Accepterez-vous de transmettre les ordres de mobilisation qui appelleront à Paris les troupes qui tireront sur vos frères ?

Nous ne le croyons pas !

Et nous avons la ferme conviction que vous serez tous avec nous demain !

M. Niel apporte la nouvelle aux postiers grévistes

Les postiers révoqués et les derniers grévistes, 400 en tout environ, attendaient, hier soir, à la salle de l'Egalitaire, les décisions de la C. G. T. M. Niel annonça ainsi la grève générale :

— Vous avez pu croire un instant que la Confédération générale du travail allait vous lâcher, rassurez-vous ! Un mouvement comme celui que nous venons d'organiser devait être entouré de précautions indispensables ; c'est à quoi nous avons travaillé ensemble.

Le Comité confédéral a pris toutes ses dispositions pour hâter la réussite de cette grève.

Il a décidé également d'élaborer un manifeste que vous lirez demain matin sur les murs de Paris et que nous répandrons à profusion au province jeudi. Il invitera la classe ouvrière au chômage. Vous pouvez compter sur son appui efficace, car la plupart des organisations sont prêtes à suivre votre mouvement.

Le délégué des inscrits maritimes fit ensuite d'importantes déclarations :

— *La grève des inscrits maritimes, dit-il, sera effective demain jeudi.* En effet, nous sommes aussi des postiers. C'est nous qui effectuons le transbordement des sacs de lettres et de dépêches à bord des paquebots-poste. Vous avez vu comment nos camarades de Saint-Nazaire se sont solidarisés avec vous. Ils ont refusé d'embarquer 574 sacs à destination de l'Amérique Centrale.

Eh bien, jeudi, les cinq grands ports marchands seront en grève et il n'y aura plus de correspondances de ou pour les pays étrangers.

A ce moment, un brouhaha se produit dans le fond de la salle. Il est impossible au président de rétablir le calme. On signale la présence de M. Pataud, qui est aussitôt acclamé par tous les postiers présents et porté à la tribune.

— Ne soyez pas étonnés, s'écrie le secrétaire du Syndicat des industries électriques, si mes camarades n'ont pas fait grève au lendemain du meeting de l'Hippodrome. Il nous faut prendre cette fois certaines précautions, car il y a parmi les électriciens quelques jaunes, et, d'autre part, les sapeurs du génie sont prêts à parer à la première éclipse. C'est pourquoi nous ne voulions pas prévenir le gouvernement et les Compagnies. La grève éclatera donc subitement, au moment où l'on s'y attendra le moins et, survenant à l'improviste, elle produira un grand effet.

Malgré les jaunes, malgré le génie, nous marcherons ! Nous sommes prêts à faire tout notre devoir !

Au nom de la Fédération du bâtiment, M. Péricat promet le concours de la majorité des travailleurs de cette industrie et notamment des terrassiers, dont la grève doit éclater ce matin.

AU MEETING DES EMPLOYÉS

M. Pataud attaque M. Niel

Le Syndicat des employés de la région parisienne avait organisé, hier soir, à la Bourse du travail, un grand meeting de protestation. La grande salle regorgeait de monde.

M. Pataud fait le procès de M. Clemenceau.

— Le parlementarisme, voilà l'ennemi ! s'écrie-t-il en parodiant le mot célèbre de Gambetta.

— Demain, dit l'orateur, nous allons commencer un petit essai de mobilisation. La C. G. T. a décidé que demain aurait lieu une tentative de grève générale dans toute la France. Je sais que des millions de Français ne se croiseront pas les bras. Qu'importe ! Ceux qui participeront au mouvement seront assez pour donner une leçon à nos gouvernants. Il faut aujourd'hui bien peu de chose pour les jeter à terre !

Supposez un instant que les cheminots et les gaziers décident de se joindre à nous ; la situation de nos ministres sera alors bien mauvaise.

Et M. Pataud attaque violemment M. Niel :

— On a dit que la classe ouvrière n'était pas prête pour la grève générale ! Je puis me permettre de faire aujourd'hui le procès du secrétaire de la C. G. T., lui a bien fait, à cette place, le procès des syndicalistes révolutionnaires ! Il faut que la classe ouvrière balaye tous ces fonctionnaires, syndicaux ou non syndicaux ! Il nous faut aujourd'hui des hommes incapables de commettre une trahison !

Parlant du referendum des cheminots et des gaziers, M. Pataud ajoute :

— Ces gens-là me font l'effet d'une personne qui, voyant un camarade se noyer, se demande, pendant huit longs jours, si oui ou non il faut aller le secourir.

Et l'orateur, frénétiquement applaudi, termine en faisant un violent appel à la révolution de classe. M. Pauron lui succède.

— *Nous sommes aujourd'hui en pleine lutte,* déclare-t-il. Le mouvement est grave. La question se pose de savoir si vous allez laisser assassiner au tournant du chemin ceux que l'on dénomme des fonctionnaires. Nous luttons pour notre liberté, pour notre droit syndical. On ne veut pas nous accorder ces droits : nous allons les prendre !

Aujourd'hui, la C. G. T. a pris des responsabilités et les camarades qui hésitaient encore hier sont prêts à entrer dans la lutte. Nous, fonctionnaires, nous avons la prétention de marcher avec la classe ouvrière, dont nous faisons partie. Camarades, puisque vous avez décidé d'ouvrir la danse, nous sommes prêts ! Nous lutterons jusqu'au bout !

Après les discours de Mlle Vion, MM. Lévy, Lagarde, Le Gléo et Le Guery, qui fit un chaleureux appel à la solidarité prolétarienne, un ordre du jour fut voté, dont nous extrayons ce passage :

Répondant à l'appel du Syndicat des employés de la région parisienne, les employés de toutes catégories, au nombre de 3 000, envoient leurs encouragements aux grévistes des P.T.T., leur promettent de les soutenir par tous les moyens dont ils peuvent disposer et vouent au mépris de la classe ouvrière les renégats et les lâches qui ont remplacé les postiers en grève.

La sortie au chant de l'*Internationale* fut quelque peu houleuse.

Un appel des postiers

Le Comité fédéral des P. T. T. publie aujourd'hui, dans le *Cri Postal*, l'appel suivant :

Maintenant que la classe ouvrière entre dans la lutte par solidarité, prête à sauvegarder vos droits par une action aussi énergique que désintéressée,

Camarades, qui êtes rentrés, aurez-vous le cynisme de laisser à d'autres le soin d'accomplir une œuvre dont vous retirerez tous les bénéfices ?

Cela ne peut se faire !

Et vous, camarades du Central, accepterez-vous de transmettre les ordres de mobilisation qui appelleront à Paris les troupes qui tireraient sur vos frères ?

Nous ne le croyons pas !

Et nous avons la ferme conviction que vous serez avec nous demain.

Sabotage!

Le sabotage continue. Onze fils téléphoniques ont été coupés à Meudon. Deux fils télégraphiques sur la route de Ludres à Messein (Meurthe-et-Moselle). Sept fils sur la ligne de Don à Hénin-Liétard. Trois fils téléphoniques entre Creil et Montataire. Enfin, un fil de disque et un fil d'avertisseur électrique entre Marseille et Toulon.

Un facteur, passant rue Ferragus, à Aubervilliers, a été injurié par sept terrassiers travaillant dans un chantier. L'un d'eux lui a lancé une pierre, qui l'a atteint à la nuque. Il a été envoyé au Dépôt.

Stœssel et Nébogatoff graciés

Le général Stœssel et l'amiral Nébogatoff sont graciés par ordre du tsar. Tous deux étaient détenus dans la forteresse Saint-Pierre et Saint-Paul et leur emprisonnement a sérieusement altéré leur santé.

Les prisonniers seront libres aujourd'hui à l'occasion de la naissance du tsar, après le *Te Deum* à la forteresse.

En apprenant que sa grâce lui était accordée, l'amiral Nébogatoff s'est évanoui de joie.

La situation en Turquie

Le maréchal Tabriz pacha, commandant des gardes impériaux d'Yildiz-Kiosk, a été condamné à mort par le Conseil de guerre.

Des nouvelles d'Adana, transmises de Chypre, portent qu'une centaine d'Arméniens sont en prison, et que beaucoup d'entre eux sont enchaînés. Les véritables coupables des massacres ne sont pas inquiétés. On ne veut punir que les chrétiens. Le gouvernement n'a pas tenu sa promesse de rendre le butin pris aux victimes.

La Commission spéciale envoyée de Constantinople oblige les Arméniens à quitter les camps où ils s'étaient réfugiés. Le vilayet d'Adana n'offre aucune sécurité. Les récoltes sont en voie d'être ruinées.

Une centaine de chirurgiens et d'infirmières de la Croix-Rouge arménienne sont partis aujourd'hui pour Adana.

On a lu à la Chambre un télégramme de Sivas annonçant que des troupes ayant achevé leur temps de service ont envahi les bureaux du gouvernement, en réclamant leur arriéré de solde. La Chambre a renvoyé le télégramme à la Porte.

Conflit anglo-allemand en Chine

Un sérieux conflit d'intérêts, aggravant la situation créée par l'affaire des chemins de fer d'Hankéou à Canton et de Shanghaï à Haukéou, surgit en Chine entre Anglais et Allemands, à propos du bassin charbonnier de Kaïping, situé dans le nord du Céleste Empire. La Chine, qui opère actuellement la nationalisation de ses chemins de fer, veut aussi nationaliser ses mines. Pour déposséder la Société anglaise « Chinese ligineering and Mining Company », qui exploite le bassin de Kaïping, le gouvernement de Pékin a concédé ledit bassin à une Société chinoise qui y a ouvert plusieurs charbonnages. La Société chinoise vient de recevoir l'autorisation de contracter un emprunt de 12 millions pour outiller ses mines : or, les 12 millions sont fournis par l'Allemagne, les installations sont dirigées par des ingénieurs allemands, et le matériel est allemand. Les Anglais sont d'autant plus irrités que les autorités chinoises, maîtresses des chemins de fer, leur créent des difficultés pour les transports. Mais leur irritation se tourne surtout contre les Allemands, qu'ils trouvent toujours sur leur chemin. On craint que cette situation n'engendre des complications.

Avis divers

Retraites fermées à Cormontreuil, près Reims, : jeunes gens (Pentecôte), du 29 mai au 1er juin ; Conférences de Saint-Vincent de Paul, du 4 au 8 juin; retraite de piété (Sacré-Cœur), du 14 au 18 juin ; retraite spéciale, du 1er au 5 juillet ; retraite spéciale, du 8 au 12 juillet ; ouvriers (fête Nationale), du 12 au 16 juillet ; patrons, du 26 au 30 juillet.

S'adresser pour tous renseignements à M. l'abbé Lecroix, 22, rue des Orphelins, Reims.

Echos religieux

Fêtes de Jeanne d'Arc

A Rouen

Rouen prépare des fêtes grandioses en l'honneur de Jeanne d'Arc pour les 29, 30 et 31 mai. Les Parisiens profiteront certainement des vacances de la Pentecôte pour assister à ces manifestations patriotiques qui seront présidées par le marquis de l'Estourbeillon, député du Morbihan, et M. Ancel, sénateur de la Seine-Inférieure.

Envoyer les adhésions au Comité de réparation nationale envers Jeanne d'Arc, au siège du Comité, 21, place de la Pucelle, à Rouen.

A Nancy

Une reproduction exacte de la maison de Jeanne à Domremy. Un drame aussi fortement pensé que merveilleusement interprété. Une salle où 3 000 spectateurs tiennent à l'aise. Une scène et un proscenium où 500 acteurs évoluent librement. Un orchestre réputé. Des chœurs parfaits. Des décors, des costumes, une mise en scène d'une richesse inouïe. Voilà ce que M. le chanoine Petit a préparé pour la gloire de Jeanne d'Arc.

Le succès s'annonce énorme. Des trains spéciaux remplis de spectateurs sont déjà annoncés.

La première répétition générale aura lieu le 31 mai de 1 heure à 4 heures du soir. La première représentation aura lieu le 26 juin sous la présidence de NN. SS. les évêques alors présents aux fêtes de Jeanne d'Arc à Nancy.

Les représentations auront lieu à partir du 26 juin, tous les dimanches, de 1 heure à 4 heures, sauf le dernier dimanche de chaque mois, où elle aura lieu de 8 heures du soir à minuit.

Il y en aura une aussi chaque lundi de 8 heures à minuit.

Jeanne d'Arc sera véritablement un événement artistique sensationnel.

A Domrémy

La présidente générale de la Ligue des Femmes françaises, Mme la comtesse de Saint-Laurent, a obtenu de Mgr Foucault, l'évêque de Jeanne d'Arc, la précieuse faveur d'ouvrir les grands pèlerinages qui vont se dérouler à Domrémy. La Ligue aura donc son pèlerinage au berceau le 20 mai : ce jour-là, Mgr l'évêque de Saint-Dié prononcera le panégyrique de la Bienheureuse; des trains spéciaux ont été organisés qui amèneront un nombre considérable de ligueuses.

A LOURDES

La semaine dernière sont venus s'agenouiller aux pieds de Notre-Dame :

Les Savoyards du diocèse d'Annecy, venus en pèlerinage pour la première fois, par quatre trains, sous la présidence de Mgr Campistron.

Les Belges, environ 400, présidés et dirigés par M. l'abbé Parot, vicaire à La Louvière (Belgique), secrétaire du Comité du pèlerinage, dit de La Louvière. Ce Comité, créé spécialement pour le pèlerinage de Lourdes, a pour but, comme son nom indique, d'amener le plus de pèlerins possible à Massabielle, et, en même temps, s'il y a bénéfice, très réduit malheureusement, il distribue généreusement l'argent aux Comités paroissiaux de sa région pour l'entretien des écoles catholiques et des églises.

Les Allemands d'Aix-la-Chapelle et de Cologne. Ceux-ci étaient au nombre de 3 000. Ce pèlerinage est annuellement organisé par l'Association catholique allemande de Notre-Dame de Lourdes.

Les Portugais, environ 200, présidés par Mgr le patriarche de Lisbonne, entouré de trois autres évêques portugais, et des Espagnols, environ 80, présidés par Mgr l'archevêque de Grenade.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 1 jour 1907.)

Mlle Marie Malterre, 29 ans, à Paris. — Mme Bernard de Lafon Boutary.

Mlle Emilia Légier, 75 ans, à Saint-Omer. — Mme Vve Michel Valentin, née Charlotte Busière, 66 ans, à Nancy.

Le P. Augustin Mutor, de la Compagnie de Jésus, 72 ans, à l'hôpital Saint-Yves, à Rennes. — Le P. Daniel Gras, de la Compagnie de Jésus, près de 25 ans préfecteur pour Centrale à la rue des Postes, pour la marine à Jersey, au collège du Sacré-Cœur, à Anteing (Belgique), 65 ans. — Mlle Emilia Legier, pieusement décédée à Saint-Omer le 7 mai, 75 ans. — M. le curé de Villesiscle, par Bram (Aude), ami et propagateur de la bonne presse.

Toujours Jeanne d'Arc

L'action si visible de la Bienheureuse sur notre pays doit être favorisée ; et l'un des moyens les plus intelligents consiste à répandre à profusion son histoire populaire si remplie de leçons pour notre temps. C'est providentiellement, sans doute, qu'une erreur de tarif (d'ailleurs généreusement ratifiée par la Bonne Presse), a fait annoncer ce précieux ouvrage à un prix moindre (1) qui a amené une si belle diffusion : la nouvelle édition est tirée à 50 000. — *Felix culpa.*

(1) *La Bienheureuse Jeanne d'Arc*, nouvelle vie populaire illustrée, par Mgr Henri Debout, prélat de Sa Sainteté, lauréat de l'Académie française. Un vol. in-16 de 364 pages, avec 34 illustrations. Couverture illustrée. Broché, 0 fr. 50 ; cartonné, 0 fr. 75 ; relié, 1 franc ; avec tranches dorées, 1 fr. 25 ; port, 0 fr. 15.

Informations du soir

L'AGITATION DANS LES P. T. T.

Nouvelles sanctions — Violent incident

Le Conseil de discipline des P. T. T. s'est réuni ce matin.

M. Peyrotte, gardien de bureau à Narbonne, le premier appelé, a fait défaut. La peine de la révocation a été prononcée.

M. Pauron, chef d'équipe à Melun, ne s'est pas présenté et a été révoqué.

Ont comparu ensuite MM. Delinon, commis à Clamecy, et Martin, commis à Laval, qui ont été l'objet d'une simple mesure de déplacement.

M. Neveu, receveur à Evron (Mayenne), sera également déplacé et subira, en outre, un retard de neuf mois dans l'avancement.

Enfin M. Vallet s'est rendu fort docilement au Conseil. Comme le président, M. Bordelongue, le priait de fournir des explications sur les faits d'indiscipline qui lui étaient reprochés, M. Vallet s'écria, d'une voix tonnante :

— *Je n'ai pas d'explications à vous fournir. Je sais le sort qui m'attend. Vous vous faites les complices d'un gouvernement composé de bandits et de renégats. Tous les jours, vous jetez à la rue de nombreux malheureux qui n'ont commis d'autre délit que de défendre leur dignité de citoyen et leur liberté d'opinion. C'est en leur nom que je parle ici, et je traduis leur pensée à tous en vous criant : « Vous n'êtes pas des juges, vous êtes des laquais ! »*

Sur quoi, M. Vallet quitta la salle du Conseil, en faisant violemment claquer la porte.

Séance tenante, M. Vallet a été révoqué.

PREMIÈRE JOURNÉE DE LA GRÈVE GÉNÉRALE !

La grève générale a été votée. Il s'en faut de beaucoup qu'elle soit réalisée.

L'impression commune, quand on voit aujourd'hui le travail qui continue partout, c'est que, cette fois du moins, la C. G. T. a fait « fiasco »....

Attendons ce soir pour voir ce que donnera le Syndicat des électriciens. Pataud se remue.

Chambéry, 19 mai. — Une collision s'est produite entre une locomotive venant de Modane et une voiture dans laquelle se trouvaient deux personnes.

Les deux voyageurs ont été tués.

Toulon, 18 mai. — L'autorité militaire vient de prescrire une enquête sur un accident qui s'est produit ce matin au cours des exercices de tir effectués par un bataillon du 111e et plusieurs officiers appartenant à l'administration.

Un lieutenant faisant le tir au revolver a mal dirigé son arme et a atteint le soldat Corneille du 111e qui a été mortellement blessé.

Toulon, 19 mai. — De nombreux ouvriers d'une entreprise travaillant dans l'arsenal aux chaudières de *Iéna* se sont mis en grève ce matin parce qu'ils trouvaient leur salaire insuffisant.

Après avoir quitté leurs outils, les grévistes ont parcouru l'arsenal sans incident.

Chalon-sur-Saône, 19 mai. — Le Syndicat des mineurs de Montceau-les-Mines a décidé suivant l'avis de la C. G. T., de se réunir demain matin pour examiner la situation et l'attitude à prendre dans le conflit entre le gouvernement et les postiers. On ne croit pas que les 20 000 mineurs de Montceau se mettent en grève.

EST-CE ENFIN LE SERUM CONTRE LA TUBERCULOSE ?

De notre corespondant de Madrid :

Un docteur espagnol résidant à Guadalajara vient de faire une communication assurant avoir trouvé le sérum qui guérit radicalement la tuberculose.

Il y a de nombreux résultats acquis. Les cas sont soumis à l'Académie de médecine.

Palais de Justice

LES POURSUITES CONTRE PATAUD

On se rappelle qu'à la suite des incidents de l'Hôtel Continental, M. Pataud avait été poursuivi pour extorsion de signature.

Le Parquet vient de remettre entre les mains de M. Boucard, juge d'instruction, un nouveau réquisitoire à l'effet de chercher les conditions dans lesquelles l'Hôtel Continental avait été brusquement privé de lumière et les dangers qui pouvaient en résulter.

C'est, on le voit, une inculpation de tournée de sabotage dirigée contre M. Pataud.

L'AFFAIRE MARIX

M. Gentil a été entendu cette après-midi par M. André sur la façon dont il a averti M. Tissier, directeur des grâces, des trafics auxquels se livrait le juif Marix.

La CROIX ne paraît pas demain.

A propos de la grève des postes

Au moment où la grève retentissante des postiers paraît se résoudre lamentablement pour eux, un travail serré de M. Zamanski, dans le *Mouvement social* (1), expose d'abord avec netteté les questions techniques un peu obscures qui ont amené les différends entre l'administration et les employés. Ensuite, l'auteur nous offre une étude très intéressante sur la révolution économique et sociale qui sépare à un siècle de distance les deux lois du 14 juin 1794 et du 21 mars 1884.

La loi de 1794 défendait de rétablir toute espèce de corporations de citoyens de même état et profession, et consommait la désorganisation du travail et de la société par l'usurpation de l'Etat sur les droits de l'individu.

La loi de 1884, au contraire, crée les Syndicats de toutes sortes, c'est-à-dire des corps qui constituent une autorité au détriment de la fonction usurpée par l'Etat.

Les considérations parfois ardues de M. Zamanski, mais très documentées et animées d'un esprit à la fois pratique et surnaturel, jettent des lumières précieuses sur ces questions si graves.

(1) Reproduit *in extenso* dans les *Questions Actuelles* de cette semaine (15 mai 1909).

FEUILLETON DU 20 MAI 1909 — 12 —

Le Roi des Andes

DEUXIÈME PARTIE

La mission de Blangard

(suite)

Comme Maxence mettait la main à sa poche pour prendre son porte-monnaie, ses doigts rencontrèrent un papier qu'il sortit. C'était une feuille de vélin noir portant au centre un cercle rouge entouré de rayons.

Le jeune homme pâlit.

— Ah ça ! est-ce que ces imbéciles vont nous poursuivre jusqu'ici ? murmura-t-il entre ses dents. Je voudrais bien savoir ce que c'est que ces fumistes-là !... Et quand donc a-t-on pu me glisser ça dans ma poche ?

Il était très sombre en revenant, au grand contentement d'Inès qui était délivrée ainsi de ses amabilités. Aussitôt rentré, il s'en alla à la chambre de son père. Il trouva Blangard affaissé dans un fauteuil, et Edmée debout, les sourcils froncés, la mine furieuse...

— Eh bien ! qu'est-ce que vous avez ? s'exclama Maxence.

— Tiens, regarde, cria Edmée. Regarde ce que ces misérables imbéciles ont mis ici, pendant une absence de cinq minutes qu'a faite mon père !

Il s'avança et eut un sursaut d'effroi. Sur le lit de Blangard, une navaja retenait piqué un papier semblable à celui qu'il avait trouvé tout à l'heure dans sa poche.

— Ah ! ça, qu'est-ce qu'ils nous veulent, ces mauvais plaisants ? s'exclama-t-il. Notre expédition ne leur plaît décidément pas, et ils voudraient nous en détourner par des moyens ridicules. Mais comment a-t-on pu entrer ici ? L'hôtelier serait-il complice ?

— Dame, ce serait à voir ! dit Edmée. Fais-le donc monter... Allons, secoue-toi, papa ! Tu as l'air à moitié pâmé à cause de cette fumisterie !

— Une fumisterie ! J'ai bien peur que ce ne soit autre chose ! balbutia le député. Mais tu as raison, il faut faire venir M. Maillet.

Quand l'hôtelier, en entrant dans la chambre, vit la navaja et la feuille de vélin, il s'arrêta, frissonnant, cloué au sol...

— Les Frères de la Justice ! balbutia-t-il d'une voix étranglée.

— Ah ! vous les connaissez ?

— De réputation, certes ! Il n'y a relativement pas très longtemps qu'on en entend parler, mais ils sont devenus une puissance avec laquelle tout le monde compte, y compris le gouvernement.

— Mais qui sont-ils ?

— Voilà ce qu'on ignore. On sait seulement qu'ils existent, par leurs actes. Tenez, quand nous avons ici une révolution, celui des candidats au gouvernement qui est secrètement appuyé par les Frères de la Justice est sûr de réussir. Je dois dire que c'est toujours le moins mauvais de tous qui est ainsi favorisé. D'ailleurs, ces êtres mystérieux semblent désireux de justifier le titre qui les désigne. S'ils font mourir quelqu'un, c'est que cet homme, ou cette femme, avait commis quelque crime caché, demeuré impuni, ou fait quelque tort considérable à autrui. Ces étranges justiciers prétendent réparer les ignorances réelles ou voulues, les injustices, les complaisances coupables de la justice légale. Tenez, il y avait ici un riche Péruvien qui se nommait don Pedro Meguillo. C'était un homme d'un orgueil démesuré et d'une dureté de cœur incroyable — défauts qui existaient à un degré égal chez sa femme, la fière dona Maria dont toute la préoccupation consistait à se parer pour éclabousser de son luxe toutes les senoras de Lima. Don Pedro avait un neveu et une nièce, très peu fortunés, qu'il avait réussi à frustrer d'un héritage devant légitimement leur revenir. Non contents de cette mauvaise action, le mari et la femme les accablaient de dédains et leur faisaient tout le tort possible. A cause de leur fortune et de leur noble origine, ces Meguillo avaient néanmoins une grande influence à Lima et dans la contrée. On les craignait, sans les estimer. Mais voilà qu'un jour, don Pedro fut trouvé poignardé dans le patio de sa maison, avec ces mots tracés en lettres rouges sur un papier attaché au manche de la navaja : « Les Frères de la Justice ont vengé de pauvres orphelins lâchement abandonnés par la justice de leur pays. » Quant à dona Maria, elle avait disparu et on n'en entendit plus parler. Lorsqu'on vit qu'elle ne reparaissait pas, on mit les neveux en possession de l'héritage de leurs mauvais parents. Et là encore, la mystérieuse association joua son rôle. Car les juges avaient eu tout d'abord la velléité d'accuser de ce meurtre les orphelins qui en profitaient. Mais ils changèrent tout à coup d'avis... et je me suis laissé dire qu'ils avaient reçu un si terrible avertissement que point n'était besoin d'aller chercher ailleurs la cause de cette volte-face.

— Mais c'est un peu effrayant, cela ! dit le député d'un ton perplexe. Et comment expliquez-vous qu'on soit entré ici ?

— Ah ! ils en font bien d'autres, Monsieur le député ! Ce don Pedro dont je vous parlais fut tué en plein jour, à 8 heures du matin, dans son patio, alors que sa demeure était pleine de serviteurs.

— Alors, un de ceux-là était complice ? dit Maxence.

— Qui peut savoir ! Cette association possède une force mystérieuse, une puissance terrible. Mais il a été jusqu'ici impossible de rien surprendre des moyens employés par elle.

— En tous cas, Monsieur Maillet, vous ferez bien de surveiller vos domestiques, dit Edmée. Evidemment, ce ne peut être que l'un d'eux qui se soit permis ce que je veux considérer comme une plaisanterie.

Quand l'hôtelier, qui semblait fort ennuyé, fut sorti après avoir présenté toutes ses excuses, Maxence dit en donnant un coup de poing sur la table :

— Est-ce que ces imbéciles voudraient s'imaginer de contrecarrer nos affaires ? On croirait vraiment qu'ils ont eu vent de ce que nous allons faire là-bas !

— Ce n'est pas impossible, car M. des Nardières avait pu montrer le document à quelqu'un qui n'en a pas oublié le contenu... Rappelle-toi déjà comme, à Paris, ils ont essayé de nous effrayer avec leurs petits papiers. Sans parler de celui qui fut attaché aux vêtements du jeune Bille, nous n'en avons pas trouvé moins de quatre chez nous, malgré la précaution que nous avions eue, après les deux premiers, de renvoyer domestique, cuisinière et femme de chambre pour en prendre de nouveaux. Evidemment, ce sont des gens très habiles, sachant se faire des intelligences partout. Mais nous n'avons aucunement envie de leur céder le terrain ! La perspective qui nous attend est trop éblouissante !... Voyons, papa, ne prends pas cette figure de malheureux égorgé ! Quoi qu'en dise ce brave Maillet, je maintiens que ces Frères de la Justice ne sont que de vulgaires fumistes !

... Elle ne disait plus cela ce même soir, Mlle Edmée de Blangard, lorsque